

ASSEMBLÉE DU 5 AVRIL 2010

A une assemblée régulière de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil :

M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Période de question
 - Rapport sur le dossier des harfangs des neiges par France Laurens (Gîte Hibiscus)
 - Rapport de M. Jean Vachon concernant l'affichage des vitesses sur les chemins
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} et du 15 mars 2010.
4. Rapport financier du mois de février 2010.
5. Administration générale
 - 5.1. Fondations des maladies du cœur.
 - 5.2. Marche de la mémoire : Société d'Alzheimer
 - 5.3. Demande d'autorisation de l'école Sainte-Anne pour un pont payant
 - 5.4. Tirage Diocèse Paroisse
 - 5.5. Demande de commandite pour le spectacle de patinage artistique.
 - 5.6. Demande du Camp St-Donat pour les jeunes défavorisés
 - 5.7. Campagne de financement des Ateliers Éducatifs Les Petits Mousses.
 - 5.8. Projet de loi 76 : Attribution des contrats municipaux.
 - 5.9. Projet de loi 78 : Élections municipales et scolaires.
 - 5.10. Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 5.11. Municipalité d'Amqui : Le sort du nucléaire au Québec.
 - 5.12. Vente pour taxes : propriété sans titre.
 - 5.13. Adoption des états financiers 2009.
 - 5.14. Informatique contrat fournisseur.
 - 5.15. La table des Aînés de Lanaudière
 - 5.16. Engagement du personnel étudiant et de manœuvres municipaux.
6. Sécurité Publique
7. Transport routier
 - 7.1. Prix pour le fauchage des accotements de chemins
 - 7.2. Prix pour le lignage des chemins municipaux.
 - 7.3. Soumissions pour l'achat d'une pelle mécanique
 - 7.4. Soumissions pour l'achat d'un camion de voirie
 - 7.5. Soumissions pour l'achat d'un petit tracteur.
 - 7.6. Travaux sur les chemins municipaux : St-Esprit, Gonzague-Brizard et Bel-Automne.
 - 7.7. Vitesse maximum sur les chemins municipaux.
 - 7.8. Pont fermé sur le rang Nord de la Rivière Chicot
 - 7.9. Circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne.
 - 7.10. Plantations de conifères chez Mme Cécile Grandchamps
 - 7.11. Pont de béton sur le 9^e rang York
8. Hygiène du Milieu

- 8.1. Offre de Nordikeau
- 8.2. Facturation supplémentaire de Nordikeau
- 8.3. Demande à Versant Bayonne concernant la qualité de l'eau brute de la rivière
- 8.4. Opération du traitement de l'eau potable par M. Benoît Brizard
- 8.5. Projet d'infrastructure : eau souterraine ou eau de surface.
- 8.6. Promesse de vente du terrain de M. André Destrempe
- 8.7. Demande d'autorisation à la Commission Scolaire des Samares
- 8.8. Rencontre avec les propriétaires du périmètre urbain pour les eaux usées.
- 8.9. Négociation des servitudes.
- 8.10. Montant de dépenses allouées à l'ingénieur.
9. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 9.1. Entrée en vigueur des ilots déstructurés
 - 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
 - 9.3. Adoption du règlement 183 modifiant le plan de zonage pour agrandir la zone 2I à même la zone 22A.
10. Loisir et Culture
 - 10.1. Prix du filet de protection et des filets des buts juniors pour le terrain de soccer.
 - 10.2. Politique familial : rencontre du 19 avril 2010.
11. Liste des travaux publics.
12. Courrier
13. Adoption des comptes
14. Levée de l'assemblée

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

rés.3006-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2-PÉRIODE DE QUESTION

M. Jean Vachon mentionne qu'il serait intéressant de participer au concours village fleuris. Tout d'abord, on pourra débiter par une sensibilisation locale et par la suite s'inscrire au Fleurons du Québec. Ce sujet sera discuté à la réunion des Amis de la Chicot.

- Rapport sur le dossier des harfangs des neiges par France Laurens (Gîte Hibiscus).
- Rapport de M. Jean Vachon concernant l'affichage des vitesses sur les chemins municipaux. M. Jean Vachon a déposé un rapport écrit

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{ER} ET DU 15 MARS 2010.

rés.3007-10

Il est proposé par M Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 1^{er} et du 15 mars de l'an deux mille dix avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

4- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE FÉVRIER 2010.

Le directeur dépose le rapport financier du mois de février 2010. Ces rapports sont conformes aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

5.1-FONDATEMENTS DES MALADIES DU CŒUR : GRAND VÉLO DU COEUR

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande visant à aider financièrement l'organisme demandeur.

5.2-MARCHE DE LA MÉMOIRE : SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande visant à aider financièrement l'organisme demandeur.

5.3-DEMANDE D'AUTORISATION DE L'ÉCOLE SAINTE-ANNE POUR UN PONT PAYANT

rés.3008-10

Il est proposé par M Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'école Sainte-Anne à la tenue d'un pont payant sur les chemins municipaux en date du 15 ou du 16 mai 2010. Il est également résolu de fournir des dossards de sécurité ainsi que des cônes pour la circulation.

Adopté à l'unanimité

5.4-TIRAGE DIOCÈSE PAROISSE

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande visant à aider financièrement l'organisme demandeur.

5.5- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SPECTACLE DE PATINAGE ARTISTIQUE.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande visant à commanditer le programme du spectacle de patinage artistique.

5.6-DEMANDE DU CAMP ST-DONAT POUR LES JEUNES DÉFAVORISÉS

rés.3009-10

Il est proposé par M Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de faire parvenir des articles promotionnels de la Municipalité de Saint-Cuthbert aux enfants défavorisés fréquentant le Camp Saint-Donat.

Adopté à l'unanimité

5.7-CAMPAGNE DE FINANCEMENT DES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande visant à aider financièrement l'organisme demandeur.

5.8-PROJET DE LOI 76 : ATTRIBUTION DES CONTRATS MUNICIPAUX.

Le directeur présente au conseil municipal un résumé du projet de loi 76 portant sur l'attribution des contrats municipaux :

- 1- Estimation du prix du contrat
- 2- Publication de la liste des contrats sur le site web de la municipalité
- 3- Interdiction de divulgation
- 4- Politique de gestion contractuelle
- 5- Pouvoir réglementaire du gouvernement sur la vérification

5.9-PROJET DE LOI 78 : ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES.

rés.3010-10

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire ;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel ;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007 ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement. Le but étant que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens ;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région » ;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts ;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais

enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte ;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale ;

Il est proposé par M Gérard Toupin appuyé par M. Louis Mandeville et résolu :

- **DE RÉITÉRER** l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales ;

- **DE DEMANDER** aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales ;

- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. André Villeneuve, député de la circonscription de Berthier, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité

5.10-CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

rés.3011-10

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérard Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général à assister au congrès de l'ADMQ et il est également résolu que les dépenses d'hébergement et de déplacement seront remboursés selon la réglementation municipale à cet effet.

Adopté à l'unanimité

5.11-MUNICIPALITÉ D'AMQUI : LE SORT DU NUCLÉAIRE AU QUÉBEC.

Le conseil n'a pas l'intention d'adopter le projet de résolution présenté par le maire d'Amqui.

5.12-VENTE POUR TAXES : PROPRIÉTÉ SANS TITRE.

M. Olivier Tremblay n'a pas acquitté ses arrérages de taxes. Toutefois, nous n'avons pas été dans la possibilité de faire vendre la propriété pour taxes par la MRC puisque M. Tremblay ne possède aucun titre de propriété pour cet immeuble.

Il faudra l'an prochain mandater un arpenteur pour effectuer une désignation technique de la propriété de M. Olivier Tremblay et d'inclure les honoraires de l'arpenteur dans les frais de vente pour taxes. Il sera nécessaire d'aviser M. Olivier Tremblay dès le début de l'année des intentions du conseil.

rés.3012-10

5.13-ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2009.

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les états financiers de 2009 vérifiés par M. Michel Sylvestre, c.a.

Adopté à l'unanimité

5.14- INFORMATIQUE CONTRAT FOURNISSEUR.

Le représentant de PG Govern nous a mentionné que la formation n'est pas obligatoirement donnée par eux. Toutefois, il est nécessaire de faire certaines petites configurations qui nécessitent leur intervention.

5.15- LA TABLE DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

La Table des Aînés de Lanaudière invite les municipalités à présenter la candidature d'un bénévole de 55 ans offrant des services à des personnes de plus de 55 ans. Elle invite également la municipalité à défrayer les coûts des billets pour une table au montant de 225\$ donnant droit à 8 billets. La valeur d'un billet individuel est de 45\$.

5.16-ENGAGEMENT DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET DE MANŒUVRES MUNICIPAUX.

rés.3013-10

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert forme un comité de sélection de quatre personnes pour l'engagement du personnel étudiant et des manœuvres municipaux et nomme à cette fin M. le Maire Bruno Vadnais, le directeur M. Richard Lauzon, M. Jean-Pierre Doucet et M. Gérald Toupin.

Adopté à l'unanimité

6.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

7-TRANSPORT ROUTIER

7.1-PRIX POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE CHEMINS

rés.3014-10

Il est proposé par M Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde le contrat de fauchage des accotements des chemins devant s'effectuer vers le début de juillet, à Ferme Diane et Denis Champagne au montant de 3 300\$.

Adopté à l'unanimité

7.2-PRIX POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX.

Fournisseur	Prix /km	remarques
Dura-Lignes Inc.	177.00	
Lignbec	192.00	
Lignes Maska	185.00	
Marquage Multilignes	175.00	
Gestion Pro-Ligne	170.00	
Ligntech		

rés.3015-10

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde le contrat de traçage des lignes sur les chemins municipaux à Gestion Pro-Ligne au prix de 170\$ du km.

Adopté à l'unanimité

7.3- SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE PELLE MÉCANIQUE

Fournisseur	Prix mensuel	Valeur résiduel	Prix 60 mois	Comptant
Les Équipements G. Comeau Inc	1313.05\$	18 300\$	97 083\$	
Raymond Lasalle Inc.	1116.05\$	13 200\$	66 963\$*	
Raymond Lasalle Inc.	1208.24\$	14 300\$	72 494\$	
Agritex Lanaudière Inc				
Les Entreprises A. Laporte Inc	822.23\$	21 000\$	49 334\$	6 800\$*
Hewitt Cat	986.26\$	16 000\$	59 176\$	
* non conforme				

rés.3016-10

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix de Hewitt Cat au montant de 59 176\$ concernant la location avec option d'achat d'une excavatrice compacte. Il est également résolu que le directeur est autorisé à signer le contrat avec le fournisseur.

Adopté à l'unanimité

7.4-SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE

Fournisseur	Prix mensuel	Valeur résiduel	Prix 60 mois
Automobile Réjean Laporte et Fils	908.65\$	15 785\$	54 519\$
Automobile Paillé Inc.			
Joliette Ford Inc			
Maski Ford Inc			
Automobile Brissette Ltée			

rés.3017-10

Il est proposé par M Gérald Toupin appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix d'Automobile Réjean Laporte et Fils de 54 519 \$ concernant la location avec option d'achat d'un camion pour la voirie. Il est également résolu que le directeur est autorisé à signer le contrat avec le fournisseur.

Adopté à l'unanimité

7.5-SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN PETIT TRACTEUR.

Fournisseur	Prix	Remarques
Garage A. Garceau et Fils Inc	5 100\$	54 po. 23 hp*
Les Équipements J.M. Dubois Inc.	6 100\$	60 po. 26 hp
Agritex Lanaudière Inc	4 300\$	48 po. 25 hp
Raymond Lasalle Inc	9 900	54 po. 27 hp
Garage Pierre Dugré Inc		
Les Entreprises A. Laporte Inc	9 000\$	60 po. 27 hp
* non conforme		

rés.3018-10

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix d'Agritex Lanaudière au montant de 4 300 \$ concernant l'acquisition d'un petit tracteur à pelouse.

Adopté à l'unanimité.

Vente de notre petit tracteur à pelouse actuel.

Notre ancien petit tracteur sera vendu au plus offrant. Lors de l'envoi d'un prochain bulletin municipal, une annonce sera publiée pour la vente du petit tracteur.

7.6-TRAVAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX : ST-ESPRIT, GONZAGUE-BRIZARD ET BEL-AUTOMNE.

rés.3019-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les travaux suivants sur les chemins municipaux.

- 1- Le chargement en pierre de la route Saint-Esprit d'un montant approximatif de 20 000\$ avec l'arrachement des accotements et du nettoyage des fossés à certains endroits.
- 2- Le chargement en pierre de la route Gonzague-Brizard d'une valeur approximative de 10 000\$ avec l'arrachement des accotements et le nettoyage des fossés à certains endroits.
- 3- La pulvérisation de la route Bel-Automne au prix de 6 270\$ qui sera exécuté par Asphalte Générale comprenant les coûts de la niveleuse et du compacteur.
- 4- Le chargement en pierre d'une dizaine de voyages sur la route Morel.

Adopté à l'unanimité

7.7-VITESSE MAXIMUM SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.

Jean Vachon, après avoir parcouru les chemins municipaux fait un rapport de l'affichage sur la vitesse maximum des véhicules qui a été présenté au début de la réunion.

7.8-PONT FERMÉ SUR LE RANG NORD DE LA RIVIÈRE CHICOT

Le Ministère des Transports est allé en appel d'offres pour les travaux de construction d'un nouveau pont. Nous avons reçu un avis écrit à l'effet que le pont est inscrit à la programmation des travaux du Ministère des Transports pour l'année 2010.

7.9- CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR LA ROUTE BEL-AUTOMNE.

Le Ministère des Transports a demandé l'approbation de la Municipalité de Saint-Barthélemy concernant la modification de la réglementation. Nous avons expédié une demande d'approbation du règlement de modification à la Municipalité de Saint-Barthélemy. Le conseil de Saint-Barthélemy a mis à l'étude cette approbation. Nous n'avons pas eu depuis de nouvelles du conseil de Saint-Barthélemy à ce sujet.

7.10-PLANTATIONS DE CONIFÈRES CHEZ MME CÉCILE GRANDCHAMPS

Mme Cécile Grandchamps désire que les arbres soient plantés bientôt pour remplacer l'émondage effectué par la municipalité. Toutefois, elle mentionne qu'elle ne fournira pas les arbres et que la municipalité devra se procurer des arbres dans une pépinière, qu'ils devront avoir une dimension suffisante pour créer un écran entre le chemin et sa propriété.

Le conseil était d'accord à fournir la main d'œuvre et la machinerie pour planter des arbres, mais il n'avait pas été question de fournir des arbres. Le conseil

maintien sa position et Mme Cécile Grandchamps sera avisé que la municipalité ne fournira pas d'arbres.

7.11-PONT DE BÉTON SUR LE 9^E RANG YORK

Le directeur a invité Construction Jomiguy à venir voir l'état du pont de béton sur le 9^e rang York. L'entreprise spécialisée en pont, nous fournira une évaluation des coûts pour les travaux :

- 1-Reconstruction des ailes à la sortie du pont.
- 2-Réparation des bouts de la dalle de béton
- 3-Construction des bases pour les garde-fous et installation de poteaux.
- 4-Installation de nouvelles glissières de sécurité sur le pont, avant et après le pont.

8-HYGIÈNE DU MILIEU.

8.1- OFFRE DE NORDIKEAU

Nordikeau offre à la Municipalité de réaliser un audit technique sur la conformité des ouvrages pour la santé et la sécurité des travailleurs de l'usine de filtration. Cet audit fait suite au projet de loi 35 qui vise à accroître la prévention dans les milieux de travail.

8.2-FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE DE NORDIKEAU

- Selon le devis, la facturation concernant l'installation d'internet et la visite des techniciens de Dessau n'est pas admissible.
- Selon, le devis, la facturation supplémentaire devra être produite dans les 30 jours suivant les travaux.

rés.3020-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M Gérard Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert refuse le paiement de la facturation supplémentaire pour les raisons suivantes :

- 1- La facturation supplémentaire n'a pas été produite dans les 30 jours suivants les travaux.
- 2- Les montants supplémentaires pour la visite de Dessau et l'installation d'internet ne sont pas des travaux admissibles à une facturation supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

8.3-DEMANDE À VERSANT BAYONNE CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE DE LA RIVIÈRE.

rés.3021-10

Attendu que lors de la réunion du comité des Amis de la rivière du Chicot, il a été mentionné qu'il serait intéressant de connaître l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière suite à la construction d'un système de traitement des eaux usées ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à Versant Bayonne d'évaluer la faisabilité d'installer une station d'analyse de la qualité de l'eau de la rivière Chicot, en aval du lieu d'installation du système de traitement des eaux usées, avant la construction du système, pendant et après la construction du système de traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

8.4-OPÉRATION DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE PAR M. BENOÎT BRIZARD.

Suite à une rencontre du maire et du directeur général avec M. Benoît Brizard, celui a démontré son intérêt à l'opération de la centrale de traitement de l'eau potable à certaines conditions. Le conseil étudiera la proposition de M. Brizard et fera une offre de contrat.

8.5- PROJET D'INFRASTRUCTURE : EAU SOUTERRAINE OU EAU DE SURFACE.

Les fonds des programmes des infrastructures s'épuise rapidement, il faudra que le conseil prenne position afin de faire une demande de subvention. Il est nécessaire d'établir si on regarde du côté des eaux souterraines ou si on continue avec de l'eau de surface. Si on continue du côté de l'eau de surface, il faudra prendre position sur le type de traitement que l'on privilégie. Le meilleur type de traitement sera celui dont le coût d'opération après construction sera le moindre, et non pas nécessairement celui dont le coût de construction est le moindre.

8.6-PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN DE M. ANDRÉ DESTREMPES

rés.3022-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil approuve le projet de promesse d'achat du terrain de M. André Destrempe pour permettre le passage de la canalisation servant d'intercepteur entre la conduite des eaux usées de la rue Principale et le système de traitement des eaux usées. Il est également résolu que le maire, M. Bruno Vadnais et M. Richard Lauzon sont autorisés à signer la promesse d'achat avec le propriétaire.

Adopté à l'unanimité

8.7- DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

rés.3023-10

Attendu que la Municipalité de Saint-Cuthbert désire installer un système de traitement des eaux usées sur le terrain de la Commission Scolaire des Samares, situé entre le parc et la rivière du Chicot ;

Attendu qu'une entente est intervenue avec la Commission Scolaire des Samares pour l'utilisation du terrain situé derrière l'école sur une période de 100 ans ;

Attendu que la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la Commission Scolaire avant d'installer des infrastructures sur le terrain appartenant à celle-ci ;

Attendu que le site retenu par la Municipalité pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées est un terrain vacant appartenant à la Commission Scolaire, situé près de la rivière, au bout et au contrebas des terrains de jeux et du parc ;

Attendu que le système de traitement est un système de traitement fermé, inaccessible et ne causant aucune nuisance ou odeur ;

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à la Commission Scolaire des Samares l'autorisation d'utiliser une partie

du terrain lui appartenant et située près de la rivière Chicot afin d'y installer un système de traitement des eaux usées ;

Adopté à l'unanimité

8.8-RENCONTRE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU PÉRIMÈTRE URBAIN POUR LES EAUX USÉES.

On essaiera, avec la complicité de l'ingénieur, de tenir une première réunion d'information avec les propriétaires dont les propriétés seront desservies par le système de traitement des eaux usées. Cette réunion pourra avoir lieu durant le mois d'avril, si possible, pour favoriser le réalisateur du film portant sur l'environnement et la rivière.

8.9- NÉGOCIATION DES SERVITUDES.

Nous essaierons d'obtenir des servitudes pour le passage des conduites des eaux usées sur certains terrains privés durant les prochaines semaines après avoir établi avec l'ingénieur un tracé un peu plus précis du passage des conduites, ainsi que le nombre de regards qui seront installés sur les propriétés privées.

8.10-MONTANT DE DÉPENSES ALLOUÉES À L'INGÉNIEUR

rés.3024-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil autorise Genivar à poursuivre ses travaux de confection de plan et devis avant les procédures d'adoption d'un règlement d'emprunt sans dépasser toutefois la somme totale de 150 000\$ comprenant les travaux déjà effectués.

Adopté à l'unanimité

9-URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- ENTRÉE EN VIGUEUR DES ILOTS DÉSTRUCTURÉS.

La MRC nous informé que le règlement de contrôle intérimaire était entrée en vigueur, donc par conséquence, les îlots déstructurés sont également entrée en vigueur. Le directeur a débuté le relevé des propriétés incluses dans les îlots et il expédiera une lettre aux propriétaires concernés.

9.2-RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Nous n'avons pas eu de rapport de l'inspecteur en bâtiments depuis le mois de juillet 2009. Donc, nous n'avons pas payé la facturation à la MRC depuis cette date. Nous avons toutefois comptabilisé les facturations dans nos dépenses, sauf qu'elles sont à payer.

9.3-ADOPTION DU RÈGLEMENT 183 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE 2I À MÊME LA ZONE 22A.

La Municipalité n'a reçu aucune demande afin que le règlement puisse faire l'objet d'un processus référendaire, suite à un avis publié à cet effet.

Règlement numéro 183

Modifiant le règlement de zonage numéro 82 et le plan de zonage afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A.

Attendu que le terrain situé dans la zone agricole numéro 22A, entre la rue Principale et la zone industrielle numéro 2I, est utilisé à des fins industrielles.

Attendu que l'entreprise située sur le terrain visé par le présent règlement, était considéré autrefois comme une exploitation agricole ;

Attendu que cette entreprise est maintenant considérée comme une industrie ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la réglementation afin de modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 2I pour que le terrain sur lequel se situe cette entreprise soit situé complètement en zone industrielle.

rés.3025-10

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Gérald Toupin et résolu qu'un règlement portant le numéro 183 soit et est adopté, qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2- Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 82 est modifié afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A tel que montré sur le plan annexé au présent règlement.

Article 3- La grille de spécifications « Agriculture et forêt » du règlement de zonage numéro 82 est modifiée afin de permettre la culture dans la zone numéro 2I.

Article 4- Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Ce règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renonceront à sa lecture.

10-LOISIR ET CULTURE

10.1-PRIX DU FILET DE PROTECTION ET DES FILETS DES BUTS JUNIORS POUR LE TERRAIN DE SOCCER.

Le Groupe Sports Inter plus : Filets protecteurs : 892.50\$
Filets de buts de soccer junior : 109.95\$/ paire
Transport : 30\$
Total : 1 032.45\$

Distribution Sports Loisirs : Filets protecteurs : 897.60\$
Filets de buts de soccer junior : 88.00\$/paire

Transport : 33.00\$

Total : 1 018.60\$

rés.3026-10

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un filet protecteur et l'achat des filets pour but de soccer junior de Distribution Sports Loisirs au prix de 1 018.60\$

Adopté à l'unanimité

10.2-POLITIQUE FAMILIAL : RENCONTRE DU 19 AVRIL 2010.

Une représentant du Ministère de la Famille rencontrera les membres du conseil et les membres du comité « Les Amis de la Rivière du Chicot » le 19 avril 2010 à 19 h:00 à la salle municipale pour présenter le contenu du programme sur la politique familiale et les amis des aînés du Ministère de la Famille.

11-LISTE DES TRAVAUX PUBLICS

Panneaux de signalisation et glissières de sécurité

- Réparation de certaines glissières de sécurité : Rang Nord, Rang Sud voie ferrée

Travaux de voirie

- Travaux fossés : Réjean Sylvestre rang St-Jean, Gérald Anderson sur le rang Sainte-Thérèse
- Mettre asphalte recyclée accotements rue Principale et rang Sud
- Ponceau descendu près de la propriété de M. Normand Drainville (maison vibre)
- Talus du petit pont de béton entre la propriété de M. McDuff et celle de Marie-Ève Courchesne.
- Prévention pour contrer le glissement de terrain (chemin) à cause de l'érosion par la rivière sur le rang Nord, voir état du ponceau.

Réseau d'aqueduc et borne fontaine

- **Installation d'un compteur d'eau rang Sud Riv. Chicot.**
- Installation de vannes rue Vadnais
- Localiser les vannes d'arrêt sur notre réseau et sur réseau Saint-Viateur.
- Réparation de la borne fontaine devant le bureau municipal.

Parc, chalet des loisirs et cour d'école

- Réparation d'un poteau du filet de terrain de tennis
- Réparation du filet d'un but de hockey

Garage voirie

- Ménage et peinture : outillages, machineries, bâtisses,
- Finir ménage cour arrière : débarrasser ferrailles, outillages, placer machinerie,

Édifice et autres

- Défaire les luminaires Chevalier de Lorimier.

12- COURRIER

MRC de d'Autray : Règlement contrôle intérimaire entrée en vigueur.

Ministre Environnement Canada : Nouveau règlement sur les eaux usées.

Ministère de l'Éducation et du Loisir : semaine nationale su sport et de l'activité physique.

Fondations rue Principales : Offre de services et rapport colloque.

Association Forestière de Lanaudière : Bulletin d'information le trifolié

MRC de d'Autray : Règlement modifiant le schéma d'aménagement (Berthierville)

MRC de d'Autray : Règlement autorisant un règlement d'emprunt de 650 108 pour l'achat de 86 appareils respiratoires, d'un camion 6 roues et d'un fourgon.

MDDEP : Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.
 Coop Agrivert : Rapport annuel
 Postes Canada : Les prix communautaires de l'alphabétisation
 Ministère de la Sécurité publique : Programme d'aide financière pour les inondations du 25 et 26 janvier 2010.
 Musée d'art de Joliette : Tournoi de golf
 Canards Illimités : Nouveaux outils pour le développement du territoire.
 Carrefours action municipal et famille : Programme du 22^e colloque
 Les Services Électriques C.H. : Offre pour éclairage de rue
 Sintra Franroc : Nouveau traitement de surface.
 Leucan : Information pour le défi têtes rasées, organisation d'événement.
 AFEAS St-Cuthbert : carte de remerciement.
 Gouvernement du Québec : Programme d'assistance financière pour la fête nationale.
 ADMQ : candidature pour le mérite de l'Association des directeurs municipaux du Québec.
 Député André Villeneuve : Accusé de réception demande d'aide financière pour le club de pétanque.
 Express Mondor : Offre de service pour une pelle mécanique sans opérateur.

13-ADOPTION DES COMPTES

rés.3027-10

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adopté à l'unanimité.

COMPTES PAYÉS (FOLIO 200597)		
Postes Canada		
Communiqués	9442576374	283.35
Hydro-Québec		
Lumières de rue	642400351846 642400351875	389.43
Électricité bâtisses municipales	677500535006	2 912.43
Électricité parc et chalet	677500535007	936.44
Bell		
Téléphone chalet	22 fév. 21 mars	98.34
Richard Lauzon		
Remboursement photos et frais de déplacement Joliette	23	74.24
Banque Nationale		
Remboursement taxes payées en trop	235	960.00
Fonds de l'information foncière		
Mutations février	201000264356	21.00
Joomla Montréal		
Hébergement Web mars	440	56.38
Sylvain Lebrun		
Eau	26	30.00

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Pitney Bowes		
Location compteur postal	Avril-juin	238.67
Telus		
Cellulaire	Février	97.54
Pierre-Yvon Laporte		
Repas des bénévoles	27-02-10	78.60
CARRA		
Quote-part RPS	PRPS00000143	516.00
Bruno Vadnais		
Frais de déplacement à Trois-Rivières rencontre Québec Gatineau	27	54.60
Mario Du Paul		
Ménage le 27-03-10	28	50.00
PitneyWorks		
Timbres	14-03-10	555.88
COMPTES À PAYER (FOLIO 200597)		
Pierre Dumontier		
Déneigement église St-Viateur	41	450.00
Agrivert, coopérative agricole		
Diesel blanc, tuiles à plafond	78-86973 FC00347785	821.25
3 paires de bottes de travail	FC00354175	641.86
Médias Transcontinental S.E.N.C.		
Appel d'offres chemins d'hiver	CN597887 EB024685	603.60
François Lebrun		
Réfrigérateur chalet des loisirs	0080	603.88
Marché Bonichoix		
Réception	15-03-10	36.75
Marché Croisetière		
Réception	01-03-10	45.09
Le Dépanneur du Village		
Réception et essence	452946	38.09
Le Groupe Harnois		
Huile à chauffage	FH00364275-8 FH00371197-5	1766.69
Les Entreprises A. Laporte et Fils		
Brosse pour balai mécanique	0007849	790.13
Les Équipements J.M. Dubois		
Accessoires pour balai	6400	27.56
Garage Pierre Dugré.		
Strainer, accessoires vitre, filtre, bolt, nut, washer, huile	385878 385835 385847 385359 385882	399.36
Garage A. Garceau & Fils		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Réparation balai, scie à béton	53089	570.22
Bell		
Téléphone chalet des loisirs	22 mars- 21 avril	100.26
Groupe CCL		
Relieur à anneaux pour minutes et imprimerie feuilles minutes	123354	432.31
CSST		
Cotisation 2010 et ajustement 2009	001797521	8 936.52
Toshiba solution d'Affaires		
Entretien et copies	AR937749	148.57
Syndicat de l'enseignement des Bois-Francis		
Glands et marons (pacte rural)	09-207	25.33
Entreprise DY Laurence.		
Poussière, camion, tracteur (ponceaux)	0363	564.38
FQM		
Messagerie	58148	19.19
Technicomm		
Temps d'onde pagette	123031	134.77
Les Emballages JC Ltée		
Tampon blanc, nettoyeur, décapant à plancher	91953	86.69
Martech		
Dossards de sécurité	107334	151.25
J.A.T. Auto.		
Ajuster frein à main	117687	71.11
Guy Bourgeault et Fils Inc.		
Réparation lumières de rues	33719	255.89
Lafarge		
criblure gravier pour ponceaux	15551923 15551926 15561356 15468733	809.65
MRC de d'Autray		
Transport en commun(2009), ajustement évaluation (2009)	9FD001073 9FD001036	761.23
Sintra.		
Asphalte froide	0612-00664	223.49
Quincaillerie St-Cuthbert		
Crochets, seuil, ens. porte (chalet), vis à métal, lave-vitre, collet, boyau, raccord, accouplement (balai), clé (biblio), tampon à récurer, clé (école), ciment à joint, sacs à ordures, vaporisateur, terreau,	63470, 63798 63658, 63768 63743, 63699 63607, 63320	168.81
Inspecteur canin		
Constat d'infraction	0210	846.56
COMPTES PAYÉS FOLIO 201019		

AQUEDUC		
Postes Canada		
Communiqués	9442576374	44.44
Bell		
Téléphone usine	22 fév. - 21 mars	93.94
Hydro Québec		
Electricité usine	668500544678	2 339.68
COMPTES À PAYER FOLIO 201019		
AQUEDUC		
Le Groupe Harnois		
Huile à chauffage	FH00367056-9	459.79
Entreprise DY Laurence Inc.		
Pelle réparation bris d'aqueduc (église)	0364	451.50
Wolseley		
Sellette de réparation 6 po., valve	3084242	402.25
Bell		
Téléphone usine	22 mars 21 avril	91.46
Biolab		
Analyse de l'eau	161969	208.09
Guy Bourgeault Fils Inc.		
Débrancher moteur pompe et brancher nouveau	33718	112.60
L.P. Tanguay Ltée		
Hypochlorite de sodium	71799	788.48
Chem Action Inc.		
Pièces pour pompe doseuse	38190	361.20
Quincaillerie St-Cuthbert Inc.		
Nettoyant, lanterne, bombonne propane, chauffeurette, rallonge	63201 63348	277.02
COMPTES À PAYER FOLIO 202206		
AQUEDUC		
Biolab		
Analyse de l'eau St-Viateur	161970	150.18

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés.3028-10

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 5e jour du mois d'avril 2010

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire.-trésorier